

FCPR ELEVATION MIRIAD VIE

Fonds Commun de
Placement à Risques

Régi par l'article L. 214-28 du Code
monétaire et financier

Agréé par l'AMF en date du 16 janvier 2024
sous le numéro FCR20240003

ELEVATION
Capital Partners



Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée de blocage de 5 ans à compter de la constitution du fonds.

Le FCPR est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le FCPR présente notamment un risque de perte en capital, un risque lié à l'investissement dans des fonds sous-jacents ainsi qu'un risque lié à la gestion discrétionnaire.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » figurant à l'article 3.2 du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les points clés

FCPR Elevation Miriad Vie permet d'investir dans un portefeuille diversifié de fonds professionnels de capital investissement en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital.

Un portefeuille clé en main diversifié

Grâce au FCPR Elevation Miriad Vie, l'investisseur se constitue un portefeuille diversifié de fonds professionnels de private equity via :

- Une allocation stratégique de plusieurs dizaines de fonds
- Des stratégies de fonds diversifiées entre fonds primaires (fonds qui investissent directement dans des entreprises) et secondaires (fonds qui rachètent des parts de fonds ou des portefeuilles d'entreprises)
- Une diversification dans le temps et plusieurs zones économiques à travers différents millésimes de fonds et des géographies variées (principalement en Europe dont France)
- Des tailles de fonds représentant la diversité du capital investissement de 100m€ à plus de 1500 m€

Une souscription permet d'investir indirectement dans plusieurs centaines d'entreprises aux côtés de gérants expérimentés

Avec le FCPR Elevation Miriad Vie, bénéficiez avec une souscription unique, d'un portefeuille diversifié de fonds professionnels de private equity sélectionnés avec soin par l'équipe de gestion. Le FCPR Elevation Miriad Vie présente un risque de perte en capital.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le cinquième anniversaire de la date de constitution du fonds.

Un fonds ouvert « Evergreen », permettant le rachat des parts dans le cadre de fenêtres de liquidité bimensuelles à partir de juillet 2029

Le Fonds est un FCPR « Evergreen » (perpétuel, avec une durée de vie de 99 ans à compter de la date de constitution) offrant des possibilités de souscription et de rachat de ses parts par le souscripteur bimensuellement après la période de blocage. Le Règlement du Fonds prévoit en effet une période de blocage des rachats de 5 ans après la constitution du Fonds. Après cette date, les rachats de parts pourront être honorés dans une limite de 1% de l'actif net du Fonds par période bimensuelle (sous réserve des cas de suspension des rachats, voir la partie "Profil de risque" 3.2 du Règlement.).

Toutefois, la société de gestion recommande de conserver ses parts pendant une période de 5 ans, et des situations de tension sur l'actif ou le passif du fonds pourraient réduire les capacités du fonds à assurer sa liquidité.

Présentation du groupe



Un partenaire historique des entreprises

Le Groupe Inter Invest est un groupe familial et indépendant, fondé en 1991, spécialisé dans la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes, à forte valeur ajoutée et haute technicité, développées par ses équipes d'experts.

34 ans

d'expérience dans le financement des entreprises

+4,8 Mds€

d'actifs financés sous gestion

+1 300 partenaires

+70 000 investisseurs

font confiance au Groupe Inter Invest



La création de valeur pour ambition

Créée en 2015, Elevation Capital Partners est la société de gestion en Private Equity du groupe Inter Invest.

Elevation Capital Partners déploie à travers ses fonds d'investissement 3 stratégies distinctes :

- Growth : stratégie visant des investissements au 1^{er} et 2^e tour au capital de sociétés françaises ou européennes en croissance, rentables et positionnées sur des marchés innovants ;
- Fonds thématiques : stratégie ciblant des investissements selon un prisme sectoriel (Immobilier / Food & Beverage) ou géographique (Outre-Mer dans l'ensemble des DROM/COM) ;
- Fonds de fonds : stratégie permettant d'investir dans un portefeuille diversifié de fonds primaires et secondaires internationaux.

Elevation Capital Partners s'engage pour le compte de ses clients à investir dans des sociétés ou des fonds de capital investissement dotés de potentiel de croissance significatif.²

Elevation Capital Partners accompagne les entrepreneurs talentueux dans leur développement pour surpasser leurs objectifs stratégiques.

680 m€¹

Encours sous gestion

22

Véhicules créés depuis l'origine

+ 160

participations



Elevation Capital Partners est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)³.

Chiffres au 31/12/2023.

¹ Au 31/12/2024.

² Les performances passées des participations ne préjugent pas de leurs performances futures. Seule Elevation Capital Partners intervient dans les décisions d'investissement du FCPR Elevation Miriad Vie.

³ Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

Stratégie

Fonds de fonds : quand le capital investissement devient simple !

Le capital investissement est une classe d'actifs historiquement performante¹ mais difficile d'accès. Intégrer un portefeuille de capital-investissement professionnel au sein d'un patrimoine privé nécessite des moyens financiers significatifs et de s'appuyer sur l'expérience d'experts du secteur. La stratégie en fonds de fonds proposée par Elevation Capital Partners permet de changer la donne : l'investisseur accède à un portefeuille soigneusement sélectionné et construit avec cohérence.

Chez Elevation Capital Partners, nous offrons à nos investisseurs le meilleur du capital-investissement, selon la société de gestion, en permettant de vous constituer, grâce à une souscription unique, un portefeuille diversifié avec pour objectif une meilleure maîtrise du risque. Le fonds présente tout de même un risque de perte en capital et de liquidité.

La stratégie fonds de fonds d'Elevation Capital Partners permet de :

- Accéder à une classe d'actifs historiquement réservée aux investisseurs institutionnels
- Intégrer un portefeuille de private equity professionnel
- Bénéficier d'un investissement diversifié avec un risque potentiellement maîtrisé

97% des fonds de fonds ont une performance positive selon l'analyse de la société de gestion basée sur une base de données (Preqin) de 1072 fonds de fonds de 1980 à 2020 en Amérique du nord et Europe, représentant 332mds\$.

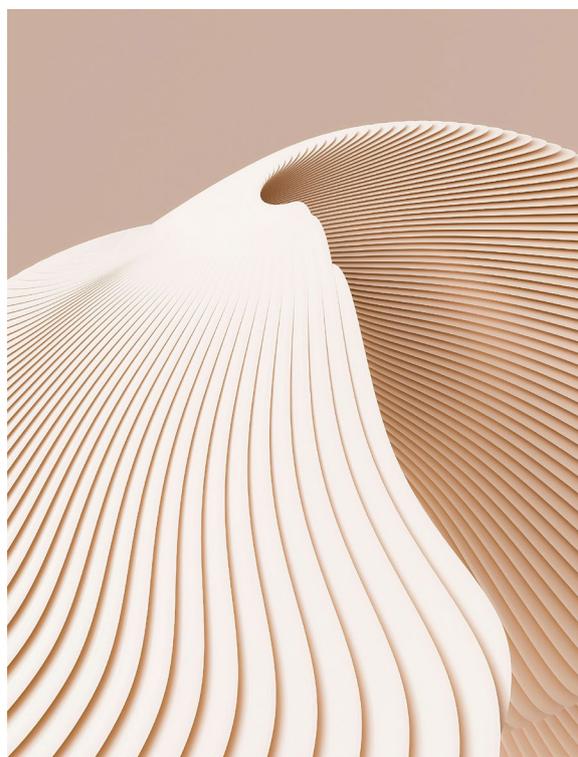
Les performances historiques de la classe d'actifs ne préjugent pas de leurs performances futures. Le fonds présente un risque de perte en capital et de liquidité.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le cinquième anniversaire de la date de constitution du fonds.

Actions de préférence

Par ailleurs, le FCPR pourra entrer au capital de sociétés notamment sous forme d'actions de préférence. Lorsque le Fonds réalise un investissement en actions de préférence, ces dernières confèrent un droit préférentiel par rapport aux autres actions. Il peut notamment s'agir de droits financiers et/ou de droits politiques.

Toutefois, les actions de préférence et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus peuvent prévoir par exemple un plafonnement du prix de cession en contrepartie duquel la Société de Gestion négocie en principe pour le compte du Fonds un droit de priorité sur le prix de cession sans aucune garantie néanmoins et selon les conditions de négociation avec l'émetteur. Cette priorité s'appliquerait également en cas de liquidation de la société s'il existe un boni.



Ainsi, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +50%), le mécanisme de plafonnement viendrait limiter la performance des actions à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +10%) alors qu'un investissement sans plafonnement aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme limiterait donc la plus-value potentielle du Fonds mais, en contrepartie, le mécanisme de préférence limiterait également le risque de perte en donnant au Fonds la priorité sur le produit de cession, sans aucune garantie néanmoins et selon les conditions de négociation avec l'émetteur. Cette limitation n'empêcherait toutefois pas le Fonds d'être exposé à un risque de perte en capital notamment si la valorisation de 100% du capital de la société à la sortie était inférieure au montant investi par le Fonds. La mise en place de ce mécanisme dans les conditions décrites ci-dessus ne peut être garantie et dépendra des négociations avec la société cible.

¹ Les performances passés ne présagent pas des performances futures

Exemples de scénarii d'évolution d'un investissement réalisé par le Fonds en actions de préférence¹ (bénéficiant d'un mécanisme de priorité en cas de valorisation à la baisse en contrepartie d'un mécanisme de plafonnement de la performance à la hausse) comparé à investissement en actions ordinaires (sans mécanisme)

Hypothèse : Le Fonds souscrit 20% du capital d'une société valorisée à 100 € et accepte un plafonnement à 10% de sa plus-value en contrepartie d'un droit de priorité sur les produits de cession par rapport aux actions ordinaires.

Scénario (en €)	Pessimiste	Médian	Optimiste
Valorisation de la PME lors de l'investissement du Fonds	100	100	100
Montant de l'investissement en actions de préférence	20	20	20
Valorisation de la PME lors de la cession	0	100	150
Produits de cession revenant au Fonds sans mécanismes	0	20	30
Produits de cession revenant au Fonds avec mécanismes	0	20	22
Différence entre actions de préférence et actions ordinaires	0	0	-8

¹ L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Stratégie d'investissement

Un portefeuille élaboré en deux étapes

Pour proposer aux investisseurs un portefeuille potentiellement optimisé et diversifié, l'équipe de gestion procède en 2 temps, la société de gestion élabore tout d'abord une allocation stratégique puis opère une sélection de fonds performants¹, selon son analyse.

Elevation Capital Partners a analysé les données historiques de plus de 4 000 fonds grâce à un modèle propriétaire. 100 000 portefeuilles ont ainsi été simulés pour déterminer le nombre optimal de fonds à sélectionner pour notre portefeuille ainsi que leur typologie et atteindre potentiellement un couple rendement risque cible.

4 000
fonds analysés

100 000
portefeuilles simulés

1 Allocation stratégique

Diversification : plusieurs dizaines de fonds en portefeuille

Ces analyses montrent qu'avec un nombre limité de fonds en portefeuille, la performance est potentiellement élevée mais le risque aussi ! A l'inverse, l'ajout de fonds au-delà d'un certain seuil est inutile, l'effet sur le risque devenant minime. En investissant régulièrement, plusieurs dizaines de fonds sont nécessaires pour construire un portefeuille solide et optimisé. Parmi ces fonds en portefeuille pourront figurer des fonds gérés par Elevation Capital Partners dans la limite de 20% de la taille du fonds.

Typologie des fonds primaires et secondaires

La construction d'un portefeuille de fonds de private equity optimal nécessite d'identifier des fonds disposant de caractéristiques complémentaires et décorrélées. A l'aide de données historiques, la simulation de milliers de portefeuilles a permis à Elevation Capital Partners de dégager une allocation cible efficace (non garantie), selon l'analyse de la société de gestion, avec deux tiers de fonds primaires et un tiers de fonds secondaires.

Fonds primaires : moteur principal

Les fonds primaires prennent le temps d'identifier des projets avec pour objectif de contribuer à la croissance d'entreprises prometteuses. Cet effet temps se traduit par la fameuse « courbe en J » qui se matérialise par des performances négatives les premières années. En effet, les investissements en capital dans les sociétés nécessitent du temps avant de porter leurs fruits. Néanmoins, leur performance en multiple est historiquement¹ plus forte que les fonds secondaires. Ces fonds primaires constituent le « moteur principal » de la performance potentielle du portefeuille.

Zoom sur les stratégies

Fonds primaires

Capital Développement - Growth
Pour accélérer leur croissance

Capital Transmission - Buy out
Pour accompagner l'évolution de leur besoin en capital

Fonds secondaires

Liquidité potentielle
Pour donner du temps aux gérants tout en permettant une liquidité

Fonds secondaires : les boosters de performance potentielle

En parallèle, les fonds secondaires, qui rachètent les parts d'investisseurs souhaitant sortir de leur investissement avant le terme, se caractérisent historiquement par une rotation rapide du capital et une absence totale de « courbe en J » car ils achètent des actifs matures avec des décotes parfois significatives.

Ces fonds secondaires jouent un rôle de « booster » dans la performance potentielle d'un fonds de fonds.

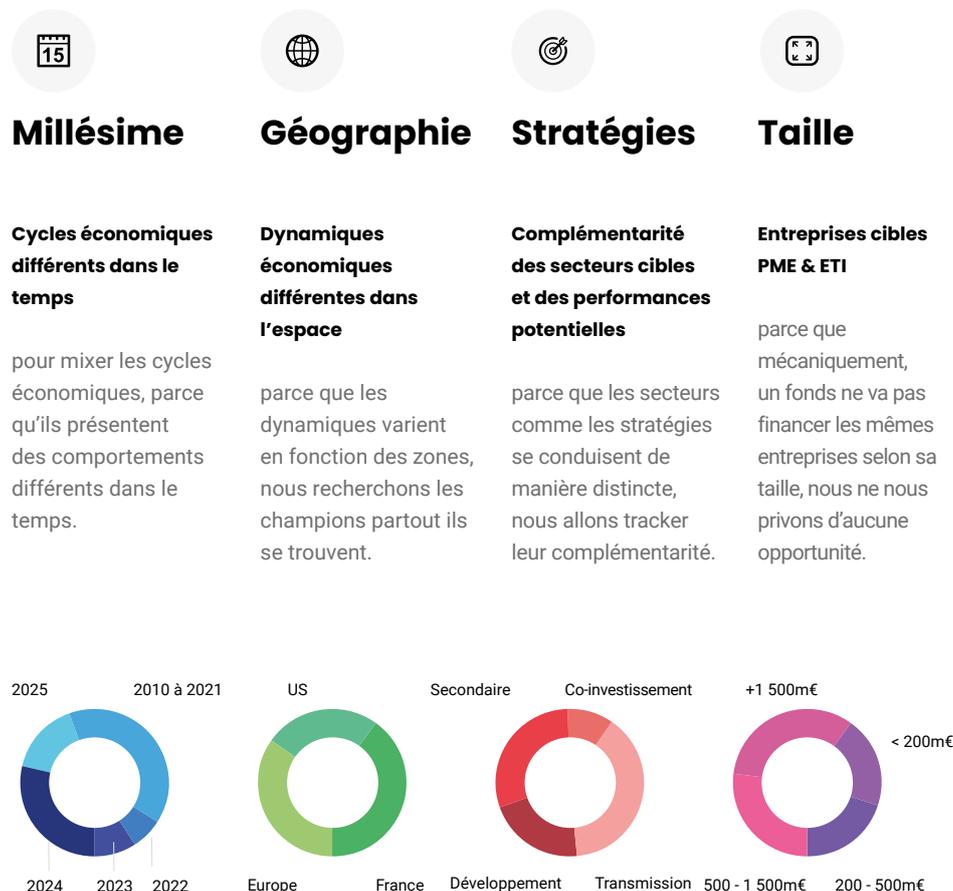
Selon l'analyse d'Elevation Capital Partners, l'association de ces deux stratégies a pour objectif :

- d'optimiser l'allocation du capital dans le temps, les fonds secondaires « travaillant » avant le relai des fonds primaires,
- de réduire la courbe en J propre aux fonds primaires de private equity.

2

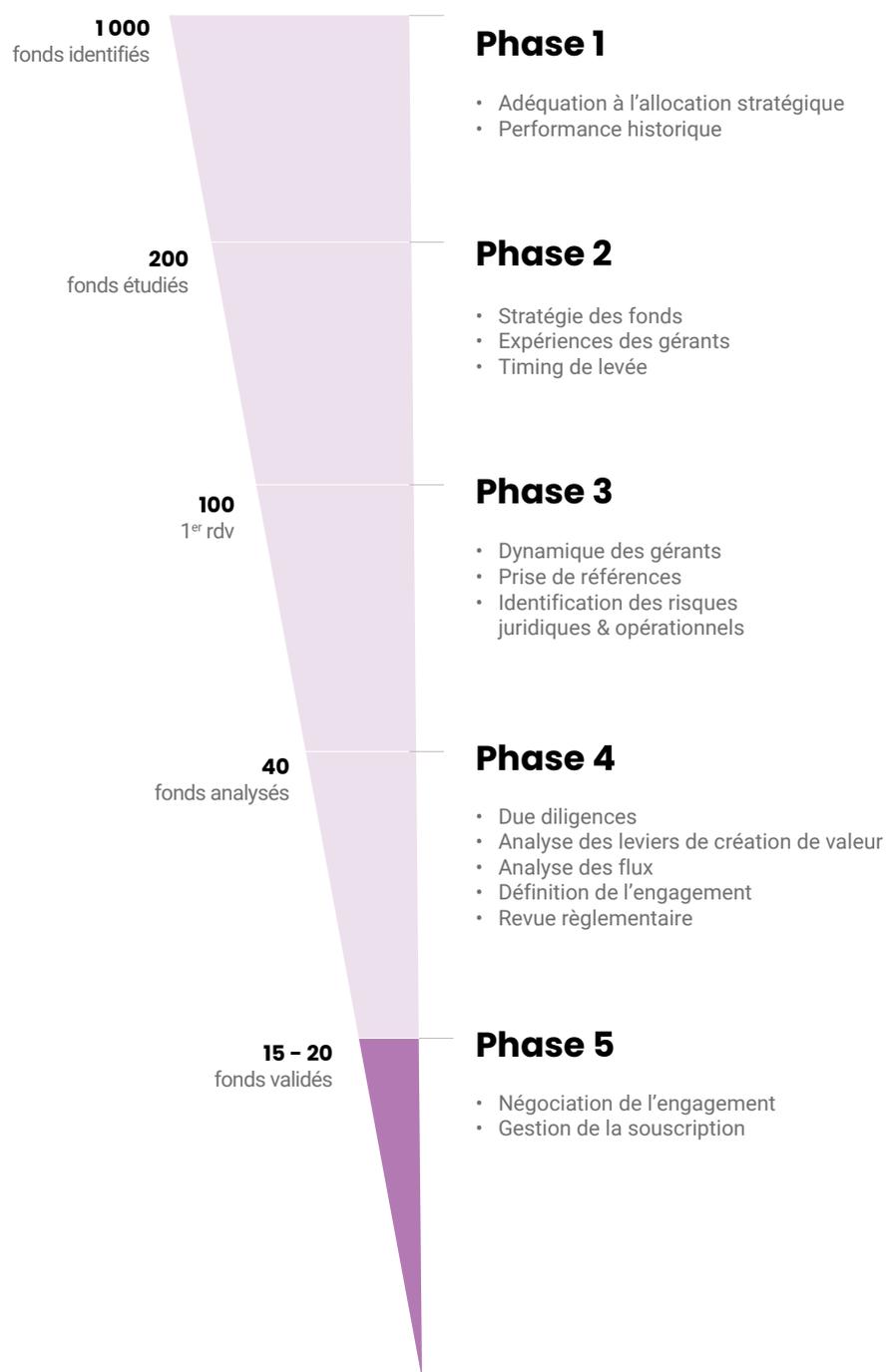
Sélection de fonds & mise en place d'une diversification unique à 4 niveaux

L'équipe de gestion a défini des règles de diversification fortes avec une allocation cible par



Chaque année, après avoir analysé plus de 1 000 fonds, Elevation Capital Partners a établi une sélection optimale, selon son analyse, de 15 à 20 fonds en suivant un processus intransigeant en 5 phases :

Processus annuel de sélection





Le gérant du FCPR Miriad Vie

Le comité d'investissement est composé de trois gérants financiers expérimentés dont Julien Godard. La composition de l'équipe de gestion peut évoluer sans préavis.

Julien Godard

Partner, Elevation Capital Partners

Adaxtra Capital	Fondateur
Ciclad	Directeur de participations
Roland Berger Strategy Consultants	Projet Manager
Formation	INSEAD / ISAE-SUPAERO

Une expérience de plus de 20 ans

En private equity sur la stratégie fonds de fonds mise au service de la gamme des FCPI Elevation Miriad ¹



€ **523 m€**
investis

 **128**
Fonds

 **+15% TRI** ²
net par an

 **Formateur**
France Invest

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

¹ Track record personnel du gérant Partner fonds diversifiés, Julien Godard.

² TRI calculé sur les TRI des fonds depuis leur origine pondéré par les montants investis.

Ces performances ne sont pas représentatives. En effet, les performances des fonds de capital investissement ne s'apprécient qu'à leur échéance. Le FCPR présente un risque de perte en capital.

Profil des principaux risques du fonds

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le fonds. Les principaux facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après. Les autres risques identifiés par la Société de Gestion figurent à l'Article 3.2 « Profil de risques du Fonds » du Règlement du Fonds.

1. Risque de faible rentabilité ou de perte en capital

L'objet du fonds consiste à réaliser des investissements principalement dans des fonds du Portefeuille. Par conséquent, la performance du fonds est directement liée à la performance des fonds du Portefeuille. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, guerre, etc.). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le fonds.

2. Risque de faible liquidité

Le fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi principalement dans des entités en principe non cotées sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le fonds qui souhaiterait céder une participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le fonds souhaite céder ses participations, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de Gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de blocage ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.

3. Risque de faible liquidité des actifs du fonds

Les Participations prises dans des sociétés non cotées ou cotées sur un Marché d'Instruments Financiers non réglementé présentent un risque d'illiquidité. Le Fonds pourrait éprouver, le cas échéant, des difficultés à céder de telles Participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagés.

4. Risque lié à la période de blocage et à l'exécution des demandes de rachat

Le rachat des parts par le Fonds est bloqué pendant les cinq premières années suivant la constitution du fonds. Par conséquent, les porteurs de parts ne pourront pas être en mesure de liquider leur investissement avant la fin de cette période de blocage. Lors de l'exécution des demandes de rachat, il existe un risque de ne pas satisfaire l'intégralité des demandes.

5. Risque de taux et risque de change

Eu égard à la Politique d'investissement du fonds, le fonds peut détenir des instruments financiers ou autres instruments soumis à un risque de taux d'intérêt et/ou un risque de change. Les comptes du fonds seront libellés en Euro. Le fonds peut investir dans d'autres devises que l'Euro. Les Investissements peuvent de ce fait être libellés dans une ou plusieurs devise(s) et se solder par des plus-values ou moins-values pour le fonds à la suite de fluctuations de change. En outre, le fonds peut supporter des coûts de conversion entre les différentes devises concernées.

Caractéristiques générales

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)			
Forme juridique	Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR)			
Date de constitution	11 Juillet 2024			
Durée de placement recommandée	5 ans			
Durée de vie et de blocage du fonds	99 ans et 5 ans après la constitution			
Zones géographiques	Europe, Amérique du nord et accessoirement Asie			
Période de souscription	A tout moment			
Classification SFDR	Article 8			
Souscription minimum	En fonction des assureurs			
Prix de souscription des Parts A	Souscription à la valeur liquidative			
Droits d'entrée	5% TTC maximum du montant de la souscription			
Valorisation liquidative	Bimensuelle			
	Part	ISIN	Souscription	Frais de gestion
Catégories de parts	A	FR001400K5J1	En fonction des assureurs	2,3% HT/an
	Ces frais de gestion intègrent la rémunération des distributeurs			
Dépositaire	ODDO BHF SCA			
Rachat	Bimensuel			
Gates	1% de l'actif net par quinzaine			
Commission de performance	20% par an de la surperformance de la VL sur les 5 dernières années			
High Water Mark	Oui, sur 5 ans glissants			
Taux de rendement minimal (Hurdle)	Le TRI Brut du portefeuille doit être supérieur ou égal à 7% sur 5 ans glissants			

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le cinquième anniversaire de la date de constitution du fonds.

Frais

Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)¹

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	DONT TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie ²	1,000%	1,000%
Frais récurrents de gestion ³	2,300%	0,90%
Frais de constitution ⁴	0,023%	0%
Frais récurrents de fonctionnement ⁵	0,400%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations ⁶	0,200%	0%
Frais de gestion indirects ⁷	0,150%	0%
TOTAL	Parts A : 4,923% = valeur du TFAM-GD maximal	Parts A : 1,900% = valeur du TFAM-D maximal

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au règlement du Fonds, disponible sur le site Internet du distributeur du Fonds : www.inter-invest.fr/capital-investissement/

¹ La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds. Pour plus de précisions sur ces hypothèses, veuillez-vous référer au Règlement du Fonds.

² Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur.

³ Les frais de gestion du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Une Commission de Performance pourra également s'ajouter au TFAM dans les conditions fixées à l'article 2 du Règlement du Fonds.

⁴ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).

⁵ Les frais de fonctionnement sont destinés à différents intervenants parmi lesquels le Dépositaire, le Commissaire aux Comptes et le Délégué de Gestion Administrative et Comptable.

⁶ Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc.

⁷ Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou FIA.



Pour toute demande d'information
sur l'offre, contacter :

FCPR Elevation Miriad Vie

01 56 62 00 55

www.inter-invest.fr

Document non contractuel édité en juillet 2024. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC ») visé par l'AMF. Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite. Cette brochure est un document publicitaire.

Document à caractère publicitaire

ELEVATION
Capital Partners